

RAPPORT

DE LA COMMISSION GÉNÉRALE DES AFFAIRES POLITIQUES ET DE LA SÉCURITÉ

***Renforcer le multilatéralisme en temps de crise
mondiale: Appel parlementaire pour une action future***

RAPPORTEUR
M. Laurynas Kasciunas
Lituanie

RAPPORT DE LA COMMISSION GÉNÉRALE DES AFFAIRES POLITIQUES ET DE LA SÉCURITÉ

Rapporteur: M. Laurynas Kasciunas (Lituanie)

1. Introduction

L'année dernière, nous avons tous célébré le 45^e anniversaire de l'Acte final d'Helsinki et le 30^e anniversaire de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe - deux documents qui constituent le fondement de notre sécurité commune. De nombreux événements commémoratifs ont été organisés à Vienne et dans nos capitales respectives et de nombreux discours ont été prononcés pour réaffirmer notre attachement aux principes fondamentaux de l'OSCE.

Cependant, célébrations et beaux discours mis à part, la réalité sur le terrain n'était pas, et n'est pas, aussi brillante. Dans le même temps, dans certains États participants, les principes fondamentaux de l'OSCE ont continué à ne pas être respectés.

De l'agression militaire contre des pays voisins, de l'occupation et de l'annexion illégale de territoires à des violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la non-application d'engagements pris auparavant à une répression interne sans précédent contre l'opposition politique, les manifestants pacifiques et les médias indépendants, voilà ce dont nous sommes malheureusement témoins chaque jour.

Il est grand temps de joindre le geste à la parole. Nous, parlementaires, sommes particulièrement tenus de le faire, car nous devons veiller à ce que nos gouvernements rendent compte de leurs politiques et de leurs décisions.

En raison des restrictions relatives à la santé et la sécurité, la session annuelle de cette année devra malheureusement se tenir à distance. Mais ce n'est là qu'un des nombreux événements qui ont dû être adaptés ou annulés du fait de l'apparition du virus. Si la COVID-19 a considérablement perturbé la vie quotidienne de chacun, la suspension des principales voies de communication diplomatiques a en particulier empêché la tenue d'échanges ouverts dans le cadre de forums internationaux et nuit à l'ordre régional en matière de sécurité.

En conséquence, le présent rapport abordera plusieurs sujets essentiels. Tout d'abord, l'examen portera sur la crise actuelle du multilatéralisme. Ensuite, seront passés en revue les événements pertinents liés aux conflits prolongés qui secouent l'espace de l'OSCE, ainsi que les efforts déployés pour parvenir à un règlement durable. Enfin, la nécessité de mieux réglementer le domaine de la cybersécurité et l'effet de la COVID-19 sur les menaces transnationales feront l'objet d'une brève analyse.

2. La crise du multilatéralisme

Étant donné que la pandémie a suscité un regain de nationalisme, nos dirigeants ont décidé opportunément de donner à la session annuelle de cette année le thème suivant: « Renforcer le multilatéralisme en temps de crise mondiale: Appel parlementaire pour une action future ». À mesure que la COVID-19 se propageait d'un pays à l'autre, les symptômes de l'isolationnisme et de l'intransigeance se sont eux aussi répandus.

Cette atmosphère fiévreuse a été marquée par des tensions croissantes entre les États participants et des flambées de violence. Si l'aggravation d'anciennes rivalités a empêché de résoudre des conflits qui durent depuis longtemps, l'apparition de nouvelles hostilités a débouché sur des combats dans d'autres régions du monde.

Le déclin de la transparence militaire est indissociablement lié à la résurgence de ces animosités. Il est inquiétant de constater que l'absence de consensus entre les États participants sur la préservation et le perfectionnement des structures de sécurité établies dans le cadre de l'OSCE a rendu des textes tels que le Document de Vienne obsolètes et inadéquats.

Simultanément, la déclaration d'états d'urgence généralisés et les limitations des libertés fondamentales qui en découlent ont réduit le contrôle parlementaire, permis la répression des opposants politiques et entravé l'activité de la société civile. Nous avons assisté ces derniers mois à des bouleversements politiques majeurs dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE, dont les plus préoccupants se sont produits en Fédération de Russie et au Bélarus.

Ce non-respect des principes de l'OSCE est inacceptable et a conduit de nombreux citoyens à perdre la foi dans les institutions démocratiques nationales et les organisations internationales telles que l'OSCE. Pour lutter contre l'érosion de la confiance mutuelle et le délabrement de l'architecture de sécurité régionale, nos gouvernements respectifs doivent de toute urgence se réengager à respecter les obligations fondamentales qu'ils ont précédemment contractées. De fait, la Présidente en exercice, Ann Linde, Ministre suédoise des affaires étrangères, a rappelé aux États participants la nécessité de réfléchir plus consciencieusement sur les origines mêmes de l'OSCE et de reconnaître leur responsabilité partagée dans l'établissement de la paix et de la stabilité à l'avenir.¹

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a contribué à cet effort en lançant l'initiative « Appel à l'action de l'OSCE: Réaffirmer un objectif commun » lors du 27^{ème} Conseil ministériel de l'OSCE. Les discussions qui ont suivi ont montré encore plus clairement que nous, parlementaires, pouvons jouer un rôle important en définissant des programmes nationaux, en examinant le travail de nos gouvernements et en sensibilisant le public. La notion de sécurité globale ne pourra jamais être concrétisée que lorsque les structures exécutives et législatives s'uniront pour défendre les principes et les engagements fondamentaux de l'OSCE.

3. Les conflits prolongés dans l'espace de l'OSCE

Lorsqu'il s'agit de régler un conflit, l'engagement des parlementaires est indispensable. Ceux-ci peuvent empêcher l'escalade de l'agression grâce à leur capacité particulière d'établir des liens et de servir de médiateurs entre les parties. Toutefois, si ces tentatives échouent, les parlementaires, qui représentent tous les segments de la société, peuvent non seulement ratifier des accords de cessez-le-feu, mais aussi contribuer à la longévité de ces accords en garantissant le caractère inclusif.

Au niveau international, les 323 membres de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE peuvent exercer une pression importante sur les gouvernements pour que ceux-ci respectent la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres États participants. Collectivement, l'Assemblée

¹ Voir par exemple la présentation par Ann Linde, Présidente en exercice et Ministre suédoise des affaires étrangères, du programme de présidence de la Suède et des priorités de l'OSCE devant le Conseil permanent de l'Organisation (Administration publique suédoise, 14 janvier 2021), disponible [ici](#). Voir aussi le programme de la Présidence suédoise de l'OSCE pour 2021 (21 janvier 2021), disponible [ici](#).

parlementaire de l'OSCE a adopté au cours de la dernière décennie de nombreuses résolutions sur les conflits prolongés dans l'espace de l'OSCE.²

Plus récemment, la Commission générale des affaires politiques et de la sécurité a agi de manière préventive en encourageant le dialogue sur des questions urgentes, comme « Les conséquences de la COVID-19 sur les conflits dans la région de l'OSCE », dialogue au cours duquel les membres ont noté les conditions précaires auxquelles les populations étaient soumises et ont mis en garde contre le détournement des ressources destinées à la résolution des conflits.³ Par ailleurs, à la fin de l'année dernière, le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, George Tsereteli, a nommé Ditsmir Bushati Représentant spécial pour le Caucase du Sud, Daniela De Ridder Représentante spéciale pour l'Europe de l'Est et Reinhold Lopatka Représentant spécial pour l'Asie centrale. En coordination avec la Présidence et les structures exécutives de l'OSCE, ces représentants spéciaux sont chargés de promouvoir la réconciliation et la réorganisation interparlementaires dans les régions désignées.

Malheureusement, dans tout l'espace de l'OSCE, la force continue d'être employée comme méthode pour modifier les frontières territoriales établies, au mépris flagrant des droits souverains des autres États et du droit international. Nous approuvons donc pleinement l'accent mis par la Présidente en exercice de l'OSCE, Ann Linde, Ministre suédoise des affaires étrangères, sur la résolution pacifique de tous ces conflits prolongés.

3.1. Le conflit Russie-Ukraine

Sept ans se sont écoulés depuis l'annexion illégale de la Crimée par la Fédération de Russie et le début de la guerre de la Russie contre l'Ukraine, qui ne montre aucun signe d'apaisement. Pas plus tard qu'au printemps dernier, une activité militaire russe inhabituelle à proximité de l'Ukraine et en Crimée illégalement annexée a attiré l'attention de la communauté internationale. Cette activité va à l'encontre des engagements pris par la Russie dans le cadre de l'OSCE, ainsi que de plusieurs exhortations de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE invitant la Fédération de Russie à retirer toutes ses troupes présentes à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine.⁴

² Résolution sur la République de Moldova (2011), Résolution sur la République de Moldova (2012), Résolution sur la situation en Géorgie (2012), Résolution sur le processus de règlement transnistrien (2013), Résolution sur les violations manifestes, brutales et non corrigées des principes d'Helsinki par la Fédération de Russie (2014), Résolution sur la poursuite des violations manifestes, brutales et non corrigées des engagements de l'OSCE et des normes internationales par la Fédération de Russie (2015), Résolution sur l'adhésion aux principes d'Helsinki dans les relations interétatiques à travers l'espace de l'OSCE (2015), Résolution sur le conflit en Géorgie (2016), Résolution sur la République de Moldova (2016), Résolution sur les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales en République autonome de Crimée et dans la ville de Sébastopol (2016), Résolution sur le rétablissement de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine (2017), Résolution sur dix années après la guerre d'août 2008 en Géorgie (2018), Résolution sur les violations persistantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales en République autonome de Crimée et dans la ville de Sébastopol (2018), Résolution sur la militarisation, par la Fédération de Russie, de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol temporairement occupées, de l'Ukraine, de la mer Noire et de la mer d'Azov (2019), Résolution sur la situation sur le plan de la sécurité et des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) et dans la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie) (2019)

³ Question débattue dans le cadre des dialogues organisés par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE au sujet de la COVID-19: Réflexions, contributions politiques et recommandations présentées par George Tsereteli, Président de l'Assemblée parlementaire (13 juillet 2021), disponibles [ici](#).

⁴ La plus récente de ces exhortations est la Résolution de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sur la militarisation, par la Fédération de Russie, de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol temporairement occupées, de l'Ukraine, de la mer Noire et de la mer d'Azov (2019)

Nous continuons à condamner ces actes dans les termes les plus énergiques possibles et nous insisterons pour que nos gouvernements maintiennent leurs sanctions respectives contre la Russie jusqu'à ce que la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues soient pleinement rétablies.

Les rapports impartiaux de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE sont essentiels pour nous tenir informés des événements sur le terrain. Les fréquents constats d'obstruction des déplacements de la Mission spéciale et de destruction de son matériel de surveillance, dans la majorité absolue des cas par des formations armées soutenues par la Russie, sont donc très inquiétants.

Néanmoins, les membres de la Commission générale des affaires politiques et de la sécurité se félicitent de la prolongation du mandat de la Mission spéciale d'observation pour une année supplémentaire et comptent sur de futures interactions.⁵ Dans le même temps, nous sommes profondément préoccupés par le fait qu'en raison de la position de la Russie, le mandat de la mission d'observation des frontières de l'OSCE aux points de contrôle frontaliers russes de Gukovo et de Donetsk n'a été prolongé que de deux mois (jusqu'au 31 juillet 2021). Nous demandons à la Russie de se joindre au consensus pour autoriser les activités de cette mission après le 31 juillet 2021 et adopter des mandats plus longs. La surveillance et la vérification de la frontière russo-ukrainienne font partie intégrante de la résolution pacifique et politique de ce conflit.

Récemment, la Mission spéciale d'observation de l'OSCE a mis en garde contre un environnement de plus en plus instable dans l'est de l'Ukraine. Bien que les parties aient conclu un nouveau cessez-le-feu le 22 juillet 2020, ce qui a détendu la situation le long de la ligne de contact, le nombre de violations représente désormais environ le double de ce qu'il était à la fin de 2020.⁶ Les fermetures prolongées de la ligne de contact instaurées sous prétexte de COVID-19, la présence de mines, le déploiement d'armes lourdes et les escarmouches intermittentes à proximité d'infrastructures civiles essentielles ont sérieusement aggravé la situation de la population locale. Les travaux du Groupe de contact trilatéral sont actuellement paralysés, en raison de la position peu constructive de la Russie.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour réitérer une fois encore notre appel collectif à la Russie pour qu'elle mette fin à son agression contre l'Ukraine voisine et qu'elle trouve la volonté politique de résoudre ce conflit de manière pacifique et de prendre les mesures nécessaires. La Russie est une partie à ce conflit, pas un médiateur. Elle a signé les Accords de Minsk et les décisions du Sommet de Normandie et partage donc la responsabilité de la mise en œuvre de ces instruments.

3.2. Le Haut-Karabakh

L'année dernière a également été marquée par six semaines de combats intenses dans le Haut-Karabakh, qui ont pris fin le 9 novembre 2020 avec l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu. Au cours de cette période, plus de 5 000 militaires azerbaïdjanais et arméniens ont été tués et des centaines d'autres sont portés disparus à ce jour.⁷

⁵ OSCE, *Extension of the Mandate of the Special Monitoring Mission to Ukraine* (31 mars 2021), PC/DEC1401.

⁶ OSCE, *Report of the SMM Chief Monitor to the Permanent Council* (16 avril 2021), PCFR/9/21.

⁷ Selon la BBC, le conflit du Haut-Karabakh a coûté la vie à 5 000 soldats (3 décembre 2020), article disponible [ici](#). Le nombre de morts a été révisé plusieurs fois depuis.

Des progrès satisfaisants ont été accomplis depuis la cessation des hostilités, notamment en ce qui concerne le rapatriement des dépouilles mortelles et le retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays.⁸ Toutefois, prenant note de la détention de six soldats arméniens signalée le 27 mai 2021, les coprésidents du Groupe de Minsk ont demandé la libération de tous les prisonniers de guerre sur la base d'un échange de « tous contre tous » et souligné l'obligation de traiter ces personnes conformément au droit humanitaire international.⁹ Je me fais l'écho de ces appels et encourage l'Azerbaïdjan et l'Arménie à respecter leurs engagements au titre de la Convention européenne des droits de l'homme, dans la lettre et dans l'esprit. Les deux parties doivent sans délai veiller au bien-être des personnes qui se trouvent sous leur garde, sauvegarder le patrimoine historique et religieux du Haut-Karabakh et autoriser l'accès des organisations humanitaires à la région.

Je tiens également à souligner que la délimitation et la démarcation des frontières doivent être établies par voie de négociation et par des moyens exclusivement pacifiques, sans l'intervention de l'armée. Dans ce contexte, j'exhorte l'Azerbaïdjan et l'Arménie à retirer leurs forces sur leurs positions d'avant le 12 mai 2021 et à éviter toute autre action qui pourrait être considérée comme une provocation.

Compte tenu des fréquentes victimes civiles causées par des munitions non explosées, je tiens en outre à saluer la récente décision de l'Arménie de partager les cartes des mines terrestres présentes dans la région d'Aghdam en échange de la libération de 15 détenus. Ceci est primordial, avant tout, pour la sécurité de la population locale. Je souhaite exprimer notre gratitude à la Géorgie, aux États-Unis et à l'Union européenne pour leur médiation réussie dans le cadre de cet échange particulier et encourager l'Azerbaïdjan et l'Arménie à continuer à travailler dans le même esprit constructif.

La déclaration trilatérale du 9 novembre 2020 a mis fin à la phase active des hostilités, mais pas au conflit lui-même. Aucune solution politique durable n'est possible sans l'engagement constructif des deux parties et la pleine participation du Groupe de Minsk de l'OSCE. Je souhaite apporter notre plein soutien au Groupe de Minsk et à ses coprésidents.

3.3. Le conflit en Géorgie

Lors de la session annuelle de 2019 à Luxembourg, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a demandé « à la Fédération de Russie, en tant que puissance exerçant un contrôle effectif dans les territoires géorgiens occupés, de mettre fin à ses mesures illégales et ses violations des droits de l'homme, y compris la privation de la vie, les enlèvements, les détentions illégales, la torture et les mauvais traitements, le harcèlement, les prétendues poursuites ... à caractère politique et la discrimination ethnique à l'encontre des personnes résidant [dans ces territoires]. »¹⁰

Au lieu de cela, nous avons assisté à une fortification des lignes de démarcation internes. L'impossibilité de passer des zones non contrôlées par le gouvernement à celles qui sont sous la juridiction de l'autorité centrale a aggravé la souffrance des personnes coupées du reste du pays et a contraint celles-ci à emprunter des chemins toujours plus dangereux pour atteindre leur destination.

⁸ OSCE, Déclaration des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE (5 mai 2021), disponible [ici](#).

⁹ OSCE, Déclaration des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE (28 mai 2021), disponible [ici](#).

¹⁰ Assemblée parlementaire de l'OSCE, Résolution sur la situation sur le plan de la sécurité et des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) et dans la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie) (2019).

Il était donc temps, après une interruption d'un an, que les discussions internationales de Genève reprennent en décembre 2020. Dans ce cadre, les représentants ont abordé des questions liées à la sécurité, aux droits de l'homme et à la santé, mais n'ont malheureusement pas pu se mettre d'accord sur d'autres questions clés.¹¹

La Cour européenne des droits de l'homme a rendu en janvier 2021 un verdict qui fera date,¹² qui souligne la responsabilité de la Russie dans les violations flagrantes des droits de l'homme commises pendant et après la guerre de ce pays avec la Géorgie. Ce verdict confirme également, sur le plan juridique, que les territoires de la Géorgie sont sous l'occupation de la Russie. Nous appelons celle-ci à mettre en œuvre cette décision de la CEDH sans plus tarder et en toute bonne foi. Je réitère également l'appel que nous lançons depuis longtemps à la Russie pour qu'elle respecte les engagements qu'elle a pris dans le cadre de l'accord de cessez-le-feu conclu en août 2008 sous l'égide de l'UE.

3.4. La Transnistrie

De même, la partition de la Moldavie persiste. Si la situation sur le terrain est plutôt stable, de nouvelles négociations sont manifestement nécessaires pour faire disparaître certaines des ramifications les plus controversées du récent régime de quarantaine et aider à surmonter les divisions entre les rives gauche et droite du Dniestr. Lors du 27^{ème} Conseil ministériel de l'OSCE, les dignitaires ont à nouveau exprimé leur soutien aux efforts de médiation existants,¹³ même si l'apparition de la COVID-19 a empêché la tenue de pourparlers au format « 5+2 » pendant toute l'année 2020.

Les conflits prolongés mentionnés ci-dessus sont loin d'être les seuls à avoir secoué l'espace de l'OSCE au cours de l'année écoulée. Les affrontements qui ont eu lieu entre le Tadjikistan et le Kirghizistan en mai dernier seraient l'un des exemples les plus marquants. Par conséquent, la Commission générale des affaires politiques et de la sécurité doit condamner la tendance croissante de nos gouvernements à recourir à la violence pour régler les différends.

4. Les nouveaux défis en matière de sécurité cybernétique et informatique

Dans le même temps, le domaine numérique devient de plus en plus important dans tous les types de guerre.

Ce serait une erreur d'ignorer les immenses avantages que procurent les technologies modernes en matière de progrès humain et de communication. Or, si nous, en tant que société, sommes devenus plus dépendants de la sphère cybernétique et informatique au cours de la pandémie, cela a aussi été le cas pour nos forces armées et nos services de renseignement, d'où de graves vulnérabilités et un risque de dévastation en cas d'attaque. Il suffit d'imaginer la manipulation d'élections, le vol de données gouvernementales confidentielles ou la neutralisation des services de santé pour comprendre la gravité de ce danger.

¹¹ OSCE, Communiqué de presse des coprésidents des discussions internationales de Genève (11 décembre 2020), disponible [ici](#). La première réunion en présentiel a eu lieu au Palais des Nations les 25 et 26 mars 2021.

¹² CEDH, Géorgie c. Russie (II), Requête n° 38264/08 (21 janvier 2021).

¹³ OSCE, Déclaration ministérielle sur les négociations relatives au processus de règlement transnistrien au format « 5+2 » (4 décembre 2020), MC.DOC/3/20.

Il est alarmant de constater que les auteurs d'offensives cybernétiques et informatiques malveillantes ont gagné en diversité et en sophistication, ce qui complique les questions relatives à leur identification.

Les conséquences transfrontalières potentielles de tels incidents nécessitent de toute évidence une harmonisation de la réglementation internationale. En conséquence, la publication d'un rapport final contenant de nombreuses recommandations, fruit de délibérations larges et consensuelles au sein de l'ONU sur les normes pertinentes, devrait être saluée comme une réalisation capitale.¹⁴

L'OSCE fait un travail important en adaptant ces directives aux particularités régionales. En effet, elle dispose déjà de l'un des ensembles de mesures de confiance les plus solides et les plus élaborés qui soient, dont la mise en œuvre est examinée par un groupe de travail informel spécialement créé sous les auspices du Forum pour la coopération en matière de sécurité.¹⁵ Les 16 mesures volontaires proposées visent à améliorer la transparence et la prévisibilité, à promouvoir les contacts entre les personnes ou les organismes compétents et à renforcer la capacité de réaction et la résilience des pays.¹⁶ Grâce au réseau de communication de l'OSCE, les représentants disposent d'une méthode d'interaction complémentaire et directe.¹⁷

En 2020, presque tous les États participants avaient adopté au moins une de ces mesures de confiance. Mais comme il reste encore beaucoup à faire, les membres de la Commission générale des affaires politiques et de la sécurité doivent plaider pour une mise en œuvre opérationnelle plus large de ces mesures. Il est important que tous les pays, à l'intérieur et à l'extérieur de l'espace de l'OSCE, possèdent l'expertise et les compétences nécessaires pour maintenir une hygiène cybernétique et informatique appropriée.

Toutefois, il ne faut pas oublier que la sécurité cybernétique et informatique est un nouveau facteur non seulement dans les relations entre les États participants, mais aussi entre les États et leurs citoyens. L'adoption d'une approche humaine de ce type de sécurité a été l'un des principaux objectifs de la Présidence suédoise, qui a mis en évidence le rôle de l'individu dans cette dimension.¹⁸ En tant que parlementaires, il nous incombe de garantir le contrôle démocratique de la sphère cybernétique et informatique et de veiller à ce que les droits de ceux que nous représentons ne soient pas bafoués.

¹⁴ Assemblée générale des Nations Unies, Rapport de fond final du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale (10 mars 2021), A/AC.290/2021/CRP2.

¹⁵ OSCE, Élaboration de mesures de confiance en vue de réduire les risques de conflit découlant de l'utilisation des technologies d'information et de communication (26 avril 2021) PC.DEC/1039.

¹⁶ Contenus dans OSCE, Série initiale de mesures de confiance de l'OSCE visant à réduire les risques de conflit découlant de l'utilisation des technologies d'information et de communication (3 décembre 2021), PC.DEC/1106, et OSCE, Mesures de confiance de l'OSCE visant à réduire les risques de conflit découlant de l'utilisation des technologies d'information et de communication (10 mars 2016), PC.DEC/1202.

¹⁷ OSCE, Utilisation du réseau de communications de l'OSCE à l'appui de l'application des décisions du Conseil permanent n° 1039, n° 1106 et n° 1202 (19 juillet 2017), FSC.DEC/5/17

¹⁸ Voir, par exemple, le programme de la Présidence suédoise de l'OSCE pour 2021 (Administration publique suédoise, 21 janvier 2021), disponible [ici](#). La conférence de 2021 de l'OSCE sur la sécurité cybernétique et informatique, intitulée « *Building Confidence and Trust in an Interconnected Cyberspace* » (Renforcer la confiance dans un cyberspace interconnecté), a eu lieu le 4 mai 2021.

5. L'incidence de la pandémie sur les menaces transnationales

Bien qu'elle ait paralysé le reste du monde, la COVID-19 n'a pas empêché les réseaux criminels organisés de poursuivre leurs ambitions illicites.

Le trafic d'armes, de drogues et d'êtres humains représente une entreprise lucrative dont les revenus annuels ne cessent d'augmenter. Dans certains cas, comme l'a noté la Commission ad hoc sur les migrations, la demande de tels services a augmenté de manière exponentielle en raison des contrôles plus stricts imposés dans le cadre de la pandémie. Lors du 27^{ème} Conseil ministériel de l'OSCE, les ministres des affaires étrangères de l'ensemble de l'espace de l'OSCE ont ainsi réaffirmé leur « profonde inquiétude devant les effets négatifs [de] la criminalité transnationale organisée » et souligné que « la lutte contre [cette] criminalité ... nécessit[ait] des institutions démocratiques efficaces qui soient responsables devant les citoyens ».¹⁹

Depuis l'apparition du virus, les groupes terroristes se sont tournés vers les médias sociaux pour propager leur idéologie néfaste et rallier leurs partisans. L'odieuse série de fusillades survenues à quelques rues du Secrétariat de l'OSCE à Vienne en novembre 2020 nous montre qu'aucun pays n'est à l'abri de cette menace. Les extrémistes de droite, en particulier, ont exploité Internet pour diffuser des informations trompeuses et perpétuer des théories du complot racistes. Les difficultés économiques causées par la pandémie ont exposé de nombreuses personnes au recrutement.

La lutte contre le terrorisme reste donc l'une des priorités de la Présidence de l'OSCE.²⁰ Au sein de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, la Commission ad hoc sur la lutte contre le terrorisme a organisé plusieurs réunions au cours desquelles les membres ont examiné les changements induits par la COVID-19 dans les tendances de la radicalisation.²¹ La collaboration avec des partenaires clés comme le Bureau de lutte contre le terrorisme ou d'autres plateformes interparlementaires lors d'un grand nombre de ces événements a fourni des occasions précieuses de partager les enseignements tirés et les meilleures pratiques. Ensemble, nous devons montrer l'exemple et chercher à faire adopter une législation type sur la poursuite des terroristes et l'aide aux victimes, conformément au droit international.

6. La répression contre les opposants politiques, les médias indépendants et les défenseurs des droits de l'homme

Parallèlement aux conflits non résolus, nous avons également assisté à une répression sans précédent contre les opposants politiques, les médias indépendants, les défenseurs des droits de l'homme et les manifestants pacifiques dans certains États participants de l'OSCE.

¹⁹ OSCE, Déclaration sur le renforcement de la coopération en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée (4 décembre 2020) MC.DOC/1/20

²⁰ Voir, par exemple, le programme de la Présidence suédoise de l'OSCE pour 2021 (Administration publique suédoise, 21 janvier 2021), disponible [ici](#). La conférence de 2021 de l'OSCE sur la lutte contre le terrorisme, intitulée « *Reinforcing a Comprehensive Approach in Preventing and Countering Terrorism and Violent Extremism and Radicalization that Lead to Terrorism (VERLT) in a Changing Landscape* » (Renforcer une approche globale de la prévention et de la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la radicalisation menant au terrorisme dans un paysage en mutation) a eu lieu les 20 et 21 avril 2021.

²¹ Tout récemment, la conférence parlementaire internationale de haut niveau sur les « Défis et menaces mondiaux dans le contexte de la pandémie de COVID-19: Terrorisme et extrémisme violent », organisée conjointement par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, l'Assemblée interparlementaire de la Communauté des États indépendants, l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, a eu lieu le 15 avril 2021.

À cet égard, l'exemple le plus frappant est celui du Bélarus. Nous exprimons à nouveau notre inquiétude au vu des conclusions du rapport du Professeur Wolfgang Benedek, établi en réponse aux graves violations des droits de l'homme liées aux élections présidentielles truquées du 9 août 2020.²² Nous demandons aux autorités bélarussiennes de mettre en œuvre toutes les recommandations formulées dans le présent rapport et de respecter les engagements qu'elles ont pris dans le cadre de l'OSCE, ainsi que les normes internationales en matière de droits de l'homme. La solution à cette crise n'est possible que par la voie d'un dialogue national inclusif.

Dans ce contexte, nous nous devons d'attirer l'attention sur l'incident très récent du 23 mai 2021, lorsque l'avion civil Ryanair FR4978 a été contraint d'atterrir par les autorités bélarussiennes afin que celles-ci placent en détention Roman Pratasevich, un influent blogueur bélarussien et l'un des fondateurs de la plateforme d'information en ligne « Nexta ». Nous demandons la libération immédiate de M. Pratasevich et de sa compagne, Sofia Sapega, ainsi que de tous les autres prisonniers politiques bélarussiens, dont le nombre total a récemment dépassé 400. L'atterrissage forcé d'un avion civil est une agression sans précédent contre l'aviation civile. Nous attendons avec impatience les conclusions de l'enquête menée par l'OACI et nous nous associons aux appels lancés par la communauté internationale pour que tous les responsables de ces actes rendent des comptes de la manière la plus stricte possible, afin que rien de semblable ne se produise à nouveau.

Nous condamnons en outre avec la plus grande fermeté l'empoisonnement, la détention et la condamnation d'Alexei Navalny, les attaques similaires contre d'autres dirigeants de l'opposition, ainsi que les attaques brutales contre des manifestants pacifiques dans de nombreuses villes de Russie. Nous nous joignons à nos partenaires internationaux pour demander qu'Alexei Navalny et les autres prisonniers politiques soient immédiatement libérés et que soit assuré en Russie le respect du droit de réunion pacifique, du droit à la liberté d'opinion et de la liberté des médias.

7. Conclusion

Tout ce qui précède démontre qu'il est nécessaire de renforcer et de soutenir le système international face à une attaque sans précédent contre le multilatéralisme. L'Europe dans laquelle nous vivons aujourd'hui est entièrement différente de celle qui était envisagée dans la Charte de Paris en 1990.

Des millions de personnes doivent encore endurer les déplacements ou les effusions de sang qui accompagnent la prolongation des conflits. L'avènement de la guerre cybernétique et informatique et la prolifération des acteurs non étatiques ont encore redéfini notre contexte moderne de sécurité. Le plus déconcertant est sans doute la tentative de certaines factions politiques de détruire les rouages de nos démocraties dans le sillage de la COVID-19.

En des temps comme ceux que nous traversons, où nos valeurs communes sont de plus en plus remises en question, nous, parlementaires, devons faire preuve d'audace et de détermination dans notre réponse. La COVID-19 sera loin d'être le dernier problème inattendu auquel nous devons faire face dans les années à venir. Ce n'est que si nous défendons tous l'esprit d'Helsinki que nous pourrons un jour surmonter ensemble sereinement les crises futures et assurer la sécurité globale de ceux que nous représentons.

²² OSCE, *Moscow Mechanism rapporteur reports to OSCE Permanent Council on alleged human rights violations in Belarus* (5 novembre 2020): <https://www.osce.org/permanent-council/469575>.